

SUIVEZ-NOUS SUR



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR

# L'EAU DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

- ✓ Ouverture d'un contrat
- ✓ Paiement des factures
- ✓ Suivi de consommation d'eau

Vous êtes habitant de Saint-Jean-Bonnefonds, effectuez toutes vos démarches en ligne sur [eau.saint-etienne-metropole.fr](http://eau.saint-etienne-metropole.fr)

+ d'infos

dans votre mairie ou sur

[saint-etienne-metropole.fr](http://saint-etienne-metropole.fr)



SÉM

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

# L'EAU DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



L'eau est une ressource essentielle pour l'être humain, son activité et son environnement. Longtemps considérée comme abondante, elle est aujourd'hui un bien limité dont la qualité doit être préservée. Dans le cadre de ses compétences, Saint-Étienne Métropole, est en charge de la gestion de l'eau pour 8 communes métropolitaines.

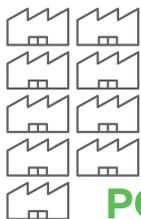
À ce titre, elle assure notamment :

- > la protection, la sécurisation et la qualité de la ressource en eau
- > la production d'une eau potable conforme aux normes de qualité
- > la distribution de l'eau au domicile de 77 696 habitants

Dans le cadre d'une gestion rigoureuse et responsable, la **régie eau de Saint-Étienne Métropole** s'engage à préserver l'équilibre financier du service, à maintenir une qualité de service constante, à gérer les contrats de délégation de service public et des régies et enfin à rendre compte auprès des usagers, des élus et des partenaires institutionnels de la bonne exécution du service.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS\* AUTOUR DE L'EAU

\* Chiffres clés 2019



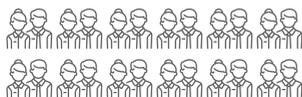
**9**  
USINES  
D'EAU  
POTABLE



**135**  
réservoirs  
répartis sur la  
Métropole



**132**  
litres  
consommés en  
moyenne par  
habitant et par jour



**77 696**  
habitants approvisionnés en eau  
de Saint-Étienne Métropole»



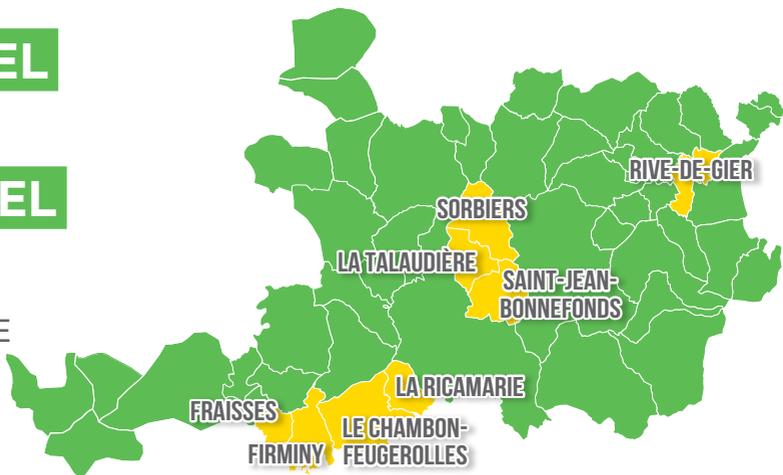
**24 521 000 m<sup>3</sup>**  
mis en distribution dans les 8 communes de la métropole



**2 532 km**  
de réseau de distribution

# UN NOUVEL ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

**8 COMMUNES DE  
LA MÉTROPOLE  
CONCERNÉES !**



Un logiciel unique de facturation a été mis en place sur huit communes pour harmoniser les pratiques des régies. Cela permet d'optimiser la gestion de la relation clientèle en améliorant la qualité de service à l'utilisateur, les relevés d'index d'eau et les interventions techniques.

 **L'ESPACE PERSONNEL EN LIGNE EST SÉCURISÉ ET ACCESSIBLE 24 H / 24 H À TOUS LES ABONNÉS POUR FACILITER TOUTES LEURS DÉMARCHES :**

- > Ouverture du contrat et informations sur l'abonnement
- > Paiement en ligne
- > Transmission du relevé d'index d'eau au service
- > Suivi et évolution des consommations
- > Visualisation et accès aux dernières factures
- > Demande d'interventions ou de raccordements
- > Actualités et informations pratiques
- > Mise à jour des coordonnées personnelles

## COMMENT S'INSCRIRE ET SE CONNECTER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?

### JE SUIS DÉJÀ TITULAIRE D'UN CONTRAT

- > Je me connecte sur la plateforme [eau.saint-etienne-metropole.fr](http://eau.saint-etienne-metropole.fr) ou depuis le site internet de Saint-Étienne Métropole.
- > Je crée un compte en ligne en choisissant mon adresse mail et mon mot de passe.
- > Une fois le compte créé et activé, j'associe à mon compte mon contrat d'eau. Pour cela, munissez-vous du numéro de contrat et de la clé de sécurité figurant en haut de votre dernière facture d'eau.
- > Je peux ensuite accéder à mon portail abonné et effectuer toutes mes démarches en ligne.

### JE SOUHAITE SOUSCRIRE UN CONTRAT

- > Je me connecte sur la plateforme [eau.saint-etienne-metropole.fr](http://eau.saint-etienne-metropole.fr) ou depuis le site internet de Saint-Étienne Métropole.
- > Je demande au préalable un contrat pour pouvoir créer mon compte et me connecter en ligne :
  - Via le formulaire en accès libre sur l'accueil de la plateforme
  - Via la mairie de ma commune (cf. coordonnées au dos du document)
- > Une fois mon contrat validé, je pourrais créer mon compte, accéder à mon portail abonné et effectuer toutes mes démarches en ligne.



## QUELQUES ASTUCES POUR ÉCONOMISER DE L'EAU !

- > **Éviter de faire couler l'eau inutilement**, privilégier la douche au bain, le lave-vaisselle, couper l'eau lorsque vous vous lavez les dents...
- > **Opter pour des systèmes de chasse d'eau à deux débits** qui permettent de réduire le volume d'eau utilisé d'environ 15 litres par jour pour un foyer de deux personnes, ou placer une bouteille pleine de sable ou d'eau dans le réservoir de la chasse d'eau de vos toilettes...
- > **Vérifier qu'aucun robinet ne fuit** : un écoulement goutte à goutte peut faire dépenser environ 35 m<sup>3</sup> d'eau par an.
- > **Équiper vos robinets de réducteurs de débits** : mitigeur, aérateur, économiseur ou mousseur.
- > **Penser à récupérer l'eau** : lorsque vous rincez les légumes, ou que vous patientez pour faire venir l'eau chaude... L'eau que vous récupérez servira par exemple à arroser vos plantes.
- > **Récupérer les eaux pluviales** pour arroser votre jardin ou laver votre voiture. Une toiture de 100 m<sup>2</sup> permet de récupérer annuellement 70 m<sup>3</sup> d'eau environ.



**CONTACTEZ VOTRE  
INTERLOCUTEUR  
DANS VOTRE  
COMMUNE**

**Accueil Saint-Jean-Bonnefonds**  
04 77 53 58 57  
[accueil@st-jean-bonnefonds.saint-etienne-metropole.fr](mailto:accueil@st-jean-bonnefonds.saint-etienne-metropole.fr)

